

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20160126.6	<u>Séance du 26 janvier 2016 à 18h30</u> L'an deux-mille-seize du mois de janvier le vingt-six le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 27 janvier 2016, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 20 janvier 2016 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u> .	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : PRIX DES INCORRUPTIBLES – RENCONTRE DES COLLEGIENS AVEC L'AUTEUR JEAN-CHRISTOPHE FOURNIER VENDREDI 12 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet « Le Prix des Incorruptibles », l'auteur Jean-Christophe FOURNIER, domicilié 68, rue Marcel Bonnet – 94230 CACHAN, interviendra auprès de 4 classes (2 classes du Collège des Quatre Terres et 2 classes du Collège des Hautes-Vignes) le vendredi 12 février 2016. Cette rencontre avec un auteur lu par les collégiens fait partie des événements qui jalonnent leur parcours de lecteur-jury.

Il est proposé d'approuver les modalités et les frais d'intervention définis dans le contrat d'engagement avec l'auteur Jean-Christophe FOURNIER.

La Commission Vie culturelle, réunie le 3 décembre 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à/par.....

- Approuve l'intervention de l'auteur Jean-Christophe FOURNIER selon les conditions définies dans le contrat d'engagement ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat d'engagement et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 26 janvier 2016

Le Maire
Daniel BUCHWALDER